

Compte-rendu du CSE du réseau France 3 des 9 et 10 septembre à Dijon

Elle est passée par ici, elle repartira par là... Ces 9 et 10 septembre à Dijon, Laurence Mayerfeld présidait son dernier CSE. Il y a un an précisément, elle présidait son premier. Dans une [déclaration liminaire](#), les élus CGT ont déploré le fort turnover à la direction du Réseau.

Bien que bref, le passage de Laurence Mayerfeld à la présidence du CSE aura modifié de manière substantielle la qualité des débats dans l'instance. Néanmoins, les problèmes sur le terrain restent entiers.

En guise de mot d'adieu, la future DRH de FTV a rendu hommage aux élus, en soulignant le respect qu'elle avait pour ces « mandats difficiles » qui suscitent rarement la reconnaissance.

Questionnée sur son projet de DRH, Laurence Mayerfeld renvoie à sa prise de fonctions, le 28 septembre prochain.

Régionalisation

Alors, quid de la suite ? Nous sommes restés sur notre faim. Oui, nous dit-on, la régionalisation va se poursuivre quelle que soit la direction du Réseau, puisque c'est une orientation de la présidente de FTV.

Sur la méthode, il faudra attendre le ou la successeur·e. Côté calendrier, les ateliers de travail avec les personnels devraient être organisés dans les antennes sur les mois d'octobre et novembre pour la mise à l'antenne des premiers projets en janvier 2021, le déploiement devant s'étaler jusqu'en 2022.

Pour Laurence Mayerfeld, la mise à l'antenne de nouveaux projets implique de prendre des cases nationales, avec les budgets qui y sont liés. L'objectif de l'actuelle patronne est « qu'on se réapproprie nos cases, qu'elles soient produites en interne ».

Nouvelles régies automatisées

Le calendrier a glissé aussi sur le projet des nouvelles régies. La direction annonce que les formations auront lieu sur tout ce dernier trimestre, pour un lancement de

l'expérimentation à Rouen en janvier. Un avenant à l'accord initial va être proposé aux organisations syndicales.

Situation sanitaire

Pour le reste, la pandémie occupe encore largement les esprits et la réalité de notre entreprise.

Même si les grilles de programmes reprennent en mode normal, le travail à distance reste partout privilégié, là où il est possible, en particulier dans les services supports et antennes. Cela doit permettre de limiter la présence sur les sites à 50% des effectifs, en particulier dans les zones rouges.

A la différence de ce qu'on a pu connaître pendant le confinement, cette organisation du travail ne doit pas dégrader l'antenne. Pas de JT grandes régions, donc, ni de suppressions d'émissions (voir point sur la grille de rentrée).

Concernant les personnes en travail à distance, afin de ne pas aboutir à des situations d'isolement et maintenir les collectifs, les managers ont pour consigne d'organiser a minima une réunion de service en présentiel par mois. A l'extérieur, si la météo le permet.

Port du masque

La direction de FTV souhaite annexer au règlement intérieur une note rendant obligatoire le port du masque dans l'entreprise.

Consultés à ce sujet, les élus du CSE du Réseau France 3 ont émis un certain nombre de préconisations qu'ils souhaitent voir prises en compte : des précisions sur la durée de validité de cette obligation, la typologie des masques ou encore les solutions alternatives qui doivent être proposées aux personnes ne pouvant porter le masque.

➡ [Voir l'avis.](#)

Le CSE Central rendra un avis ultime début octobre.

Grilles de rentrée

Information

Vu la difficulté d'élaborer de nouveaux projets dans le contexte de crise sanitaire, la grille de rentrée ne présente pas de changements pour les tranches d'info. Réapparition de *Dimanche en politique* et *Enquêtes de région*, enfin déconfinées. La direction affiche la volonté de ne pas dégrader l'offre.

C'est donc le retour de l'info sur les 24 antennes avec quelques accrocs toutefois, comme en Occitanie qui a décidé de maintenir une édition grande région pour ses éditions du week-end. On apprend à cette occasion que la direction réfléchit à des solutions face à l'érosion des audiences régionales le week-end.

Programmes

La direction se félicite de la mise à l'antenne d'une nouvelle matinale de France Bleu à Saint-Etienne. Le périmètre de diffusion est le même que la locale. Les élus ont fait remarquer que le surcroît de travail lié à cette diffusion se répercute sur l'antenne de Lyon.

D'autres matinales sont prévues d'ici la fin de l'année à Bordeaux, en Mayenne, en Alsace et dans le Limousin.

La direction précise que la grille est proche de celle de la mi-mars. Avec la poursuite et la prolongation des engagements avec les partenaires extérieurs et les producteurs.

Ensemble c'est mieux a repris lundi 14 septembre, mais adapté au contexte post-confinement. Les thématiques seront centrées autour des questions d'emploi, avec des portraits de métiers, des intervenants spécialisés de l'emploi et la diffusion d'offres. Un hashtag #prioritéemploi est créé.

Les élus ont demandé des clarifications sur le rôle de la boîte de production Eden qui prend de plus en plus de place dans l'éditorial de cette émission. Au point d'imposer les thèmes de l'émission. La direction prétend que ce ne sont que des propositions et que chaque ECM est libre de les utiliser ou pas.

Elle précise également que certaines régions comme Lyon ont fait le choix de sous-traiter un module à EDEN. Renseignement pris, il ne s'agit pas d'un module mais de la séquence directe de l'émission. La salariée d'Eden fait le travail de trois personnes : elle fait la présentation, gère seule la transmission, le cadre et des micros HF, ce qui permet à la direction de supprimer les OPS et OPV précédemment programmés sur cette émission, soit 2 emplois sur l'antenne de Lyon. Apparemment, #prioritéemploi n'est pas valable pour France Télévisions...

Suite à des initiatives çà et là, un débat s'est ouvert sur les moyens de transmission. La direction réaffirme que les moyens de transmission 4G tels que Avivest ou TVU-Pack ne doivent pas être portés sur le corps et doivent être tenus éloignés du plateau.

La grille du matin reprend les émissions habituelles. Les documentaires suivent le programme prévu et les tournages de la Fabrique ont repris.

Nous avons demandé que la direction nous communique les moyens mis en œuvre pour chaque émission en « jours/hommes », ce qu'a refusé la direction jusqu'ici.

Enfin nous avons demandé des éclaircissements sur l'émission *Studio 3* qui n'est pas une émission du réseau, mais qu'on voit apparaître sur plusieurs antennes régionales. Initialement appelés *Backstage* à Lyon, ces clips sont tournés sans scripts ni réalisateurs sous prétexte qu'ils n'étaient initialement destinés qu'au web.

Apparemment, ces émissions ont migré en catimini vers le premium... La directrice du Réseau a dit qu'elle allait vérifier ce qu'il en était.

Tout cela augure mal du grand projet de régionalisation. Avec quels moyens et avec quelles méthodes ? Une réunion des directeurs régionaux doit avoir lieu mercredi 16 septembre.

Relocalisation de France 3 Touraine

Les élus ont rendu un avis négatif sur le projet de relocalisation de l'équipe de France 3 à Tours. Pour rappel, l'ex-locale doit déménager suite à un projet de restructuration des halles de Tours, où elle est actuellement installée. Les nouveaux locaux sont au Sud de la ville, loin du centre-ville, dans une zone d'activité.

Les élus ont déploré d'être consultés en aval du projet, quand le bail était déjà signé, ce qui ne laisse que peu de marge pour modifier la copie. Certes, pendant l'été, la direction a pris en compte plusieurs propositions des salariés et de leurs représentants concernant l'aménagement des espaces intérieurs, mais aucune inflexion plus fondamentale, en particulier au regard de la crise sanitaire (FTV ne remet pas en cause les open spaces) ou des mesures environnementales (absence de douche, donc pas d'incitation réelle à la pratique sportive ou à l'utilisation du vélo pour venir au travail).

➡ [Voir l'avis.](#)

Relocalisation de Toulon

Mêmes reproches concernant le déménagement à venir de la locale de Toulon dans le centre-ville, à côté du port et du stade Mayol. Le dossier est présenté aux élus moins de trois mois avant le déménagement prévu fin novembre. Autant dire que les choses sont déjà ficelées : le bail est signé depuis début juin et les lignes ne sont donc susceptibles de bouger que dans la limite de la surface louée.

La directrice régionale de PACA se défend en affirmant que les salariés ont été informés et associés au projet dès avril 2019, quand l'actuel bailleur de la locale a dénoncé le bail.

Là encore, le projet ne remet pas en cause les open spaces ou les « bench » (bureaux grandes tables), ce qui, en période de crise sanitaire, oblige les salariés à porter le masque toute la journée.

Les élus s'étonnent que la direction n'ait pas prévu des places de stationnement pour les vélos. La directrice régionale se contente de répondre qu'aucun salarié ne l'a demandé. En matière de politique incitative, on fait mieux.

Particularité de ce projet : il est mené en coordination avec Radio France, ce qui fait que la nouvelle implantation accueillera à la fois les équipes de France 3 et les deux journalistes de France Bleu.

Relocalisation de Lambersart

La crise sanitaire a fait prendre un retard important au déménagement des équipes de la Fabrique du site de Lambersart, près de Lille. Pour rappel, le site, désormais propriété

de TDF, a été en partie revendu à un promoteur immobilier. Les équipes de tournage doivent rejoindre un nouveau bâtiment à Lomme, dans la métropole lilloise, la post-production rejoindra, elle, le centre-ville de Lille, rue de Béthune.

Les travaux du site de Lomme ont commencé avec retard, ils devraient être livrés le 24 septembre et seront suivis des travaux d'aménagements intérieurs. Le déménagement des équipes est prévu entre le mois de décembre et le 15 janvier, en fonction des tournages des fictions.

Les choses sont moins avancées pour la post-production car le bâtiment ne sera livré que fin novembre, au lieu d'avril initialement. Il y aura ensuite 4 mois de travaux intérieurs, notamment pour construire un auditorium de mixage et un studio de bruitage. Le déménagement est prévu en juin 2021.

D'ici là, FTV devra verser 6 mois de loyer au nouveau propriétaire de Lambersart, mais cette dépense est compensée par l'économie de loyer sur le bâtiment de la rue de Béthune.

Santé au travail : compte-rendu de la CSSCT du 12 mars 2020

Dès le 17 mars, CSE, CSSCT (commission santé, sécurité et conditions de travail) et IP (instances de proximité) se sont focalisés sur la crise sanitaire. En cette rentrée de septembre, les instances reprennent le cours normal de leur activité.

Les dossiers du « monde d'avant » avaient été évoqués le 12 mars, à la veille du confinement, à l'occasion d'une réunion de la CSSCT dont la rapporteure a dressé l'état des lieux :

- ▶ Orléans : enquête paritaire menée suite à un droit de retrait et point d'étape du travail du Comité de pilotage (COFIL) suite à l'expertise SECAFI ;
- ▶ Grenoble : les mesures prises suite au courrier de salariés transmis à la Directrice du Réseau par la rapporteure de la CSSCT de France 3 ;
- ▶ Lille : alerte du 20 février par les membres de l'instance de proximité ;
- ▶ Nice : les mesures mises en œuvre à la suite du rapport d'enquête des élus accompagnés par Secafi et à l'enquête de la direction.

➔ [Voir le compte-rendu de la CSSCT](#)

La Covid-19 ayant suspendu la plupart des actions en cours, la direction s'engage à apporter des réponses aux questions en suspens et une réactualisation d'information sur chaque dossier en cours d'instruction lors de la prochaine CSSCT qui aura lieu le 17 septembre.

Départs dans le cadre de la RCC

Consultés sur le départ de deux représentants du personnel dans le cadre de la RCC, les élus ont donné un avis favorable par 13 voix et 12 abstentions.

Les élus ont salué leurs collègues, Marie-France Tharaud (SNJ, Limoges) qui part à la retraite et Gilles Bernard (SNJ, Bordeaux) qui part dans le cadre d'un projet externe dans le domaine de la formation.

Vie du CSE

Renouvellement de RP

Limoges. Suite à la démission de Marie-France Tharaud, les élus ont désigné Pascal Coussy (SNJ) comme représentant de proximité de Limoges.

Poitiers. Suite à la démission de Marie-Noëlle Missud (SNJ), les élus ont désigné Alain Bortot (CFDT) comme représentant de proximité à Poitiers.

Renouvellement de présidences ASC

Caen. Suite à la démission de Charlotte Thomas de la commission des activités sociales et culturelles de Caen, les élus ont désigné Catherine Gauberti comme présidente de la commission.

Rouen. Suite à la démission de Justine Giet de la commission des ASC de Rouen, les élus ont désigné Danilo Comodi comme président de la commission.

Commissaire aux comptes

Conformément à ses obligations légales en matière de contrôle financier, le CSE s'est doté d'un commissaire aux comptes. C'est le cabinet de la Fiduciaire de l'III (Strasbourg) qui a été désigné par les élus, conformément au choix de la commission des marchés.

A venir

Prochain CSE : 1^{er} et 2 octobre à Paris

Prochain CSE Central : 7 et 8 octobre à Paris.

N'hésitez pas à solliciter vos élu·e·s CGT :

▲ Titulaires :

Élisabeth Braconnier (Besançon), Chantal Frémy (Toulouse), Jean-Hervé Guilcher, secrétaire du CSE (Brest), Annabelle Igier (Reims), Fabienne Labigne (Nantes), William Maunier (Metz), Pierre Mouchel (Bordeaux), Christophe Porro (Marseille), Thierry Pujol (Limoges), Sylvie Samson (Orléans).

▲ Suppléant·e·s :

Delphine Collin (Poitiers), Karine Cévaër (Rennes), Rabéa Chakir-Trébosc (Bordeaux), Danilo Comodi (Le Havre), Philippe Conte (Grenoble), Isabelle Debraye (Amiens), Laurent Faure (La Fabrique, Toulouse), Claire Lacroix (Marseille), Thomas Raoult (La Fabrique, Rennes), Frédéric Rinauro (Montpellier).

▲ Représentants syndicaux : Thierry Chauffour / Denis Milan / Pascal Percie du Sert.

Le 14 septembre 2020



Avis du CSE sur la note relative au port du masque annexée au règlement intérieur de France Télévisions

Les élus du CSE ont pris connaissance d'un projet de note daté du 22 juin 2020 sur l'obligation du port du masque à France Télévisions ; cette note doit être annexée au règlement intérieur et s'imposer de ce fait à l'ensemble des salariés.

La note présentée aux élus ne contient pas les éventuels amendements susceptibles d'y être apportés à l'issue des débats qui ont déjà eu lieu dans les instances. Or, en l'état, le projet de note présente un caractère très général, qui ne prend pas en compte un certain nombre de préconisations formulées par les élus.

Un règlement intérieur édicte des obligations pour les salariés, mais aussi pour l'entreprise. A partir du moment où France Télévisions impose une règle, elle doit rendre possible son application par tous.

La note présentée a un caractère conjoncturel, propre à la crise sanitaire actuelle. L'obligation du port du masque est-elle inscrite dans le règlement intérieur à titre permanent, afin d'être activée en cas de pandémie, ou s'agit-il d'une mesure conjoncturelle, comme la rédaction de la note semble le laisser entendre ?

S'il s'agit d'affirmer un principe très général qui sera précisé par des notes de service, cela doit être clairement indiqué, afin que le périmètre de l'obligation soit parfaitement connu de tous et que les moyens adéquats soient fournis aux salariés pour faire face à toutes les situations qu'ils peuvent rencontrer dans le cadre de leur activité professionnelle.

En l'état, les élus ne connaissent pas précisément le périmètre des éléments qui seront formellement annexés aux RI et donc obligatoires.

Les élus formulent donc un certain nombre d'observations et de préconisations :

- La note doit prévoir des dérogations ou des dispositifs alternatifs (visière, adaptations de l'organisation et des rythmes de travail, etc.) pour des personnels qui seraient dans l'incapacité de porter le masque pour des raisons médicales.

- La note ou les notes de service auxquelles elle renvoie doit indiquer la typologie des EPI à porter en fonction des situations.
- A ce stade, l'incitation au port prioritaire du masque en tissu est sujette à débat, dans la mesure où le modèle fourni par France Télévisions provoque de la gêne voire des risques chez bon nombre de salariés (porteurs de lunettes qui subissent la buée, sensation de chaleur, voire de difficulté à respirer, mauvaise adaptation au visage, sensation d'inconfort, difficulté à respecter le protocole de lavage et séchage car le repassage est très difficile). Les élus préconisent que FTV change de modèle de masque ou de fournisseur, ou qu'elle laisse aux salariés la possibilité d'opter pour un modèle alternatif homologué. En tout état de cause, l'entreprise doit proposer des masques chirurgicaux à tous les salariés permanents ou non permanents qui le souhaitent.
- Afin d'assurer la protection des salariés et compte tenu du taux effectif de filtration des masques en tissu et chirurgicaux, les élus préconisent l'élargissement de la fourniture des masques type FFP2 à d'autres situations de travail que celles déjà mises en œuvre : notamment les équipes de reportage quand elles le jugent nécessaire.
- Les dérogations au port du masque doivent être clairement énoncées (bureaux individuels, nombre de personnes dans les open spaces, ventilation des espaces de travail, etc.).

Dans la mesure où le texte sera opposable à chacun et donc passible de sanctions, les élus demandent à la direction de prioriser les actions de pédagogie et une étude pragmatique de chaque situation de travail, avant d'envisager l'approche disciplinaire.

Les élus demandent à la direction de prendre en compte ces observations et de présenter aux élus du CSE central un document amendé afin qu'ils puissent rendre un avis final éclairé.

**Adopté à l'unanimité des élus
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

A Dijon, le 9 septembre 2020



Avis du CSE sur le projet de relocalisation de France 3 Touraine

Les élus ont pris connaissance du projet de relocalisation du site de France 3 à Tours.

Ils se félicitent qu'un certain nombre d'aménagements proposés par les salariés et leurs représentants aient été pris en compte dans le projet final.

Cependant ils dénoncent le manque d'anticipation dans les processus d'information/consultation sur les projets immobiliers. Le CSE et les instances proximité devraient être informés en amont des projets, au stade du cahier des charges, afin de pouvoir émettre des préconisations qui permettent réellement de faire évoluer les projets, au-delà d'aménagements à la marge. Nous rappelons que l'employeur a une obligation de résultat sur la santé des salariés et qu'un projet immobilier est potentiellement porteur de risques professionnels.

Plus fondamentalement, les élus déplorent que France Télévisions n'ait pas tenu compte des enseignements de la crise sanitaire dans ce projet immobilier, comme dans d'autres projets de relocalisation à venir. La pandémie de coronavirus oblige à repenser les espaces de travail, la pertinence des open spaces et des bureaux partagés. Force est de constater qu'en l'espèce, la philosophie de FTV en matière d'aménagements immobiliers n'a pas été modifiée.

Dans le projet tourangeau, les élus regrettent enfin qu'une douche n'ait pas été prévue et qu'il ne soit pas possible d'en doter les locaux. Cela contrevient aux déclarations de l'entreprise sur sa responsabilité environnementale et la nécessité de favoriser les modes de transports doux dans les plans de déplacements. L'épreuve des faits montre que ces discours relèvent plus de la communication que d'une prise de conscience réelle.

En conséquence, les élus donnent un avis négatif au projet de relocalisation du site de France 3 Touraine.

**Adopté à l'unanimité
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Dijon, le 9 septembre 2020



Compte-rendu de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

Réunion du 12 mars 2020

Présents pour la direction : Laurence Mayerfeld, directrice du Réseau France 3 (présidente de la CSSCT), Olivier Godard, DRH du Réseau France 3, Nathalie Dené, responsable du développement managérial.

Présents pour les élus : Rabéa Chakir-Trébosc, Karine Cévaër (rapporteuse de la CSSCT), Bruno Espalieu, Olivier Mélinand, François Ollier, Laurence Romet.

Préambule : *une fois de plus les participants démarrent cette session de CSSCT sans aucun document transmis par la direction et sans la liste des invités.*

1) Point sur les équipements et procédures prévus dans les antennes concernant les risques de contamination des équipes dans le contexte actuel relatif au coronavirus.

Déjà réalisé et diffusé le 13 mars.

2) Point sur la situation d'Orléans suite à l'enquête conjointe

•Point sur l'enquête paritaire à l'antenne d'Orléans menée suite à un droit de retrait

Suite à une altercation début novembre 2019 dans la rédaction entre deux salariés, la direction a reçu un courrier signé par 12 JRI et bi-qualifiés de la station invoquant un droit de retrait à l'encontre d'une journaliste. La direction a organisé une enquête conjointe afin de tirer au clair cette affaire. En tout, 29 salariés ont été entendus, dont les 12 signataires. Il en est ressorti un sentiment collectif de malaise et d'anxiété ancrés depuis longtemps. Les RP et la direction ont écrit leur conclusion ensemble sous forme d'un verbatim destiné à la direction.

Compte tenu des résultats de l'enquête paritaire, la direction a engagé une procédure disciplinaire pour faute grave pouvant entraîner un licenciement à l'encontre de la salariée mise en cause. S'agissant d'une déléguée syndicale, les éléments du dossier ont été versés à l'inspection du travail afin que cette dernière puisse se prononcer sur la nature de la sanction.

- **Point sur le Copil d'Orléans suite à l'expertise SECAFI**

Pour rappel, suite à la tentative de suicide d'une encadrante, une expertise a été réalisée à la fin du printemps 2019 à la demande du CSE. Conformément aux préconisations des élus du Réseau, un Copil s'est mis en place à France 3 Centre Val-de-Loire pour élaborer plus finement un plan d'action local. L'experte de Secafi ayant réalisé le rapport est régulièrement invitée, ainsi que les divers acteurs de la santé. Un tableau de bord inspiré des préconisations est tenu et appliqué peu à peu. Malgré le détachement à Guyane 1ère d'Augustin Hoareau, désigné comme l'animateur de ce Copil ainsi que celui de Grenoble, la direction nous assure qu'il continuera cette tâche. La directrice régionale dit avoir également travaillé sur la mise à jour du DUER, eu égard aux avancées du Copil. Quant au retour à l'emploi de l'encadrante en question, il a été organisé avec le soutien du médecin du travail. Le changement de son N+1 a été primordial. Mais après une telle souffrance, la reconstruction au travail est un chemin difficile et tout n'est pas encore stabilisé, d'autant que la direction informe la CSSCT du départ en retraite du médecin du travail qui avait jusqu'alors suivi ce dossier.

Les membres de la commission prennent acte de ce changement et espèrent que le passage de relais aura pu se faire avec le nouveau médecin désigné. Pour autant, en pareilles circonstances les managers peuvent se sentir démunis ou ne pas forcément mesurer tous les tenants et aboutissants de ce type de problématique. Aussi l'agilité doit également permettre le recours à des professionnels extérieurs afin de consolider l'approche et la gestion managériale.

La direction du réseau revient sur la dernière alerte du médecin du travail pointant plus particulièrement l'encadrement de cette antenne et propose la mise en place d'une équipe de veille locale dite EVL, afin que tous les acteurs santé travaillent de concert pour apporter des réponses aux cas individuels. La direction précise que des actions complémentaires vont être menées pour l'encadrement et pour d'autres salariés, au travers de groupes de parole, le tout sous le pilotage de la Directrice Régionale.

La CSSCT a alors interpellé la direction sur la nécessité d'intégrer dans le dispositif des EVL, un élu, représentant de proximité afin de garantir une pluralité de toutes les expressions. Autre point de vigilance à observer : l'impact de l'ensemble de ces situations complexes sur le collectif et sur la directrice régionale en particulier. L'EVL ou les espaces de discussions et de propositions (EDDP), répondent à des modes d'action possibles si et seulement si, ils sont animés par des acteurs formés à ces outils.

3) Point sur les mesures prises suite au courrier de salariées de Grenoble transmis à la Directrice du Réseau par la rapporteure de la CSSCT de France 3

Pour la directrice du réseau, la situation est très claire depuis la restitution du rapport Potriquet : il y a eu une victime de harcèlement et donc il y a eu un auteur de harcèlement. La directrice assure que la direction régionale est sur la même longueur d'onde à ce sujet. Un journaliste de la rédaction de Grenoble s'est exprimé dans un sens différent et il a été recadré.

Cependant, malgré la mutation de l'agresseur dans un bureau excentré de la région, d'autres personnes agressées verbalement par le même journaliste auteur du harcèlement, ont fait part de leurs craintes de le croiser de nouveau au travail. La direction a assuré que les plannings seront organisés en fonction. Mais il y a une situation particulière pour le service des documentalistes où travaille en CDI une personne agressée et où est embauchée régulièrement en CDD la femme de l'agresseur.

Ce collectif de travail ne peut retrouver un fonctionnement normal sans intervention, c'est pour ça qu'une médiation a été proposée. La documentaliste agressée a demandé un peu de temps pour se prononcer et elle doit revoir la direction après les municipales.

L'idée de cette rencontre/médiation a pour objectif d'apaiser l'ambiance, ce n'est surtout pas une confrontation. La documentaliste CDI en question a réservé sa réponse sur cette proposition.

Quant à la principale victime, elle travaille désormais en dehors de la région AURA sur prescription du médecin du travail et cela pour une durée de 6 mois.

Au bout de 4 mois, la direction fera un bilan avec elle pour savoir si le détachement se poursuit ou si elle peut envisager d'autres situations de travail.

La direction régionale a d'abord communiqué auprès de l'encadrement, puis de l'IP avant de faire deux réunions avec l'ensemble du personnel pour partager les informations.

Une communication de la direction a été lue par le directeur régional aux élus, aux salariés et à la victime. Mais la directrice du réseau ne souhaite pas en faire un document officiel vu qu'il y a une procédure au pénal en cours sur ce dossier.

Selon la direction, le Copil, qui découle des recommandations de l'expertise et qui a connu un démarrage un peu compliqué, se déroule désormais normalement ; l'experte de Cedaet qui a mené l'expertise y est invitée.

4) Point sur la situation de Lille suite à l'alerte du 20 février par les membres de l'instance de proximité

En septembre 2019 la Ligne directe harcèlement (LDH) est saisie par une chef-monteuse de Lille qui se plaint d'avoir été dénigrée à plusieurs reprises par un de ses collègues. Elle est en arrêt maladie depuis près d'un an. Après l'enquête diligentée par la LDH auprès d'une enquêtrice externe, Mme Sepieter, qui a révélé une autre affaire de harcèlement dans le même service, les sanctions sont élargies à trois autres salariés.

Au sein du collectif de l'Antenne, de nombreux salariés, hommes et femmes, ont mal vécu ces prises de décisions au point de présenter des troubles psychosociaux qui se traduisent, pour certains, par des arrêts de travail, un préavis de grève local et intersyndical a été déposé.

La Direction régionale a sollicité la psychologue du travail pour proposer un accompagnement individuel. A la suite d'une alerte des Représentants de Proximité, elle envisage, en accord avec les acteurs santé, des ateliers de lutte anti-harcèlement et des actions de « remobilisation » des collectifs de travail.

La réaction du collectif interroge fortement les élus de la CSSCT et la Direction du Réseau. La directrice suppose que les salariés ne connaissent pas les faits fautifs et trouve ce soutien plutôt gênant.

Les élus de la CSSCT souhaitent qu'une expertise soit menée pour appréhender cette situation complexe et repérer également les causes liées au travail afin de proposer des actions de prévention profondes.

5) Point sur les mesures mises en œuvre à Nice suite au rapport d'enquête des élus accompagnés par Secafi et à l'enquête de la direction

Le 8 novembre 2019, une salariée journaliste de la locale de Nice a trouvé un prospectus sur son bureau, sur lequel était écrit « Destruction de tous les nuisibles ». La salariée a subi un choc psychologique qui l'a conduite à ne plus être en capacité de travailler. L'accident de travail a été déclaré le jour-même. Les représentants de proximité (RP) ont déclenché une alerte pour risque grave sur des faits de harcèlement présumé. Dès le 14 novembre, ils ont engagé une enquête conjointe avec la direction régionale. Pour les soutenir dans cette démarche le CSE a voté l'aide d'un expert, une formule nouvelle destinée à faire monter en compétence et de concert, direction et élus. Mais la direction régionale n'a pas joué le jeu et a préféré enquêter seule et sans prévenir les élus. Puis, de son côté, la direction du réseau a mandaté M. Potriquet, médiateur externe, pour mener sa propre enquête.

Les élus de la CSSCT regrettent ce manque de collaboration qui conduit à réaliser sur une même affaire 3 enquêtes ; difficile à comprendre pour les salariés du collectif qui ont été sollicités plusieurs fois pour raconter la même chose.

La CSSCT aurait souhaité, pour que cette triple dépense de temps et d'argent ne soit pas vaine, pouvoir consulter et comparer ces 3 types d'enquêtes afin de voir les points forts et les points faibles des différentes formules. Mais la direction n'a pas répondu positivement à cette requête.

Concernant l'enquête des élus coachés par un expert de Secafi, elle a identifié des comportements inappropriés de 3 salariés envers la victime. Mais elle a aussi pour intérêt de révéler des dysfonctionnements qui vont au-delà des relations interpersonnelles, comme cela est souvent le cas dans les affaires de harcèlement. L'enquête a démontré dans son arbre des

causes différents niveaux de responsabilités notamment organisationnelles, qui a permis aux RP de proposer des vraies actions de prévention primaire.

Après restitution de l'enquête des représentants de proximité et après avoir pris connaissance du rapport Potriquet (aucune restitution aux salariés) la direction a envoyé 3 convocations disciplinaires. Les entretiens sont en cours, la direction affirme qu'elle partagera avec le collectif et la victime, les sanctions disciplinaires qu'elle prendra. En revanche, pas encore de réponses sur les différentes propositions des RP.

6) Point sur la situation à Antibes suite à la présentation de la démarche menée avec JLO

Reporté faute d'intervenants.

7) Point sur les actions envisagées à France 3 Paris-Ile de France suite à la réunion de l'instance de février 2020

Suite à des plaintes récurrentes de personnels de l'ancienne station de Vanves, les représentants de proximité ont réalisé, en début d'année 2020, une enquête pour déterminer et objectiver les risques psycho-sociaux. Les résultats, inquiétants, révélant des incidents répétés et un état très dégradé des collectifs, ont été présentés à l'IP de février, IP à laquelle des membres de la CSSCT n'ont pas été autorisés à participer malgré la demande des représentants de proximité.

La direction régionale se plaignant d'avoir eu le document trop tard, n'a rien proposé excepté la volonté d'intégrer ces risques dans le Document Unique. Les représentants de proximité ont par conséquent lu une délibération pour risque grave réclamant un comité de pilotage tripartite (direction/élus/salariés) animé par un expert de leur choix (interne ou externe) pour enquêter et diagnostiquer les problèmes de manière plus exhaustive.

Les élus de la CSSCT soutiennent cette demande de Copil destiné à analyser plus précisément les causes de mal-être des collectifs et proposer de manière collégiale des mesures correctives adaptées.